



Développement durable

Prévention des risques

Énergie et climat

Ressources, territoires, habitats et logements

Infrastructures, transport et mer

jdd
Picardie

Engager la transition écologique vers un développement durable, c'est adopter un nouveau modèle de société qui renouvelle nos façons de consommer, produire, travailler et vivre ensemble dans l'objectif de progresser vers un développement durable équilibré dans ses trois dimensions, environnemental, social et économique.

Jeudi 15 octobre 2015

DREAL Picardie

Salle Marquenterre

56 rue Jules Barni - Amiens

Ressources, territoires, habitats et logements

Les journées du développement durable

Autorisation unique IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) : généralisation de l'expérimentation

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été adoptée le mercredi 22 juillet 2015. Les alinéas III et IV de l'article 145 de cette loi ratifient l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'autorisation préfectorale unique pour les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et généralise cette expérimentation à l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les départements de la région Picardie sont concernés pour expérimenter la mise en place d'une procédure d'autorisation unique liant à la procédure d'autorisation IOTA au titre du L214-1 du Code de l'Environnement les procédures liées aux autorisations de défrichement, aux dérogations de destruction des espèces protégées, aux travaux en sites classés et aux travaux en réserves naturelles nationales. La loi a été promulguée le 17 août 2015 (loi 2015-992). A compter de cette promulgation, les pétitionnaires disposent d'une période transitoire de 3 mois pendant laquelle ils peuvent déposer une demande d'autorisation unique ou suivre la (ou les) procédure(s) de droit commun. A l'issue de cette période transitoire, tous les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau devront être déposés sous la forme d'une autorisation unique.

13h45 Accueil des participants

14h00 Présentation de l'expérimentation et des textes

Laura ETIENNE, DREAL Picardie

Présentation des attendus des services co-instructeurs

14h30 Police de l'eau

Thomas LANDORIQUE, DDT 60

14h50 Autorisation de défrichement

Valentin PAILLETTE, DDTM 80

15h10 Dérogation à la destruction d'espèces protégées

Valentin PAILLETTE, DDTM 80

15h30 Sites classés

Christian VARLET, DREAL Picardie

15h50 Réserves naturelles nationales

Mathieu WILLMES, DREAL Picardie

16h10 Autorité environnementale

Yvette BUCSI, DREAL Picardie

16h30 Échanges avec la salle



Pour tout renseignement, veuillez contacter :
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie – DREAL
Service Nature, Eau et Paysages
56, rue Jules Barni – 80400 AMIENS
Courriel : snep.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone : 03 22 82 91 00 - Télécopie : 03 22 91 73 77